

## **RÈGLEMENTS DU CONCOURS « GAGNEZ L'UN DES TROIS EXEMPLAIRES DU LIVRE *NAVIGATION DE PLAISANCE PASSIONNANTE ET SÉCURITAIRE* »**

### **ADMISSIBILITÉ**

Pour être admissible au concours, il faut être un résident canadien et être majeur dans sa province de résidence (ci-après la « personne admissible »). Les personnes suivantes sont exclues :

- a. Les employés et cadres des Éditions Jean Robert ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.
- b. Les collaborateurs du magazine Québec Yachting ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.
- c. Les employés et cadres de la librairie Wilson et Lafleur ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

### **COMMENT PARTICIPER**

Pour participer au concours, une personne admissible doit se rendre sur la page internet <https://www.quebecyachting.ca/gagnez-un-des-trois-exemplaires-du-livre-navigation-de-plaisance> et remplir le formulaire de participation. En s'inscrivant à l'infolettre de Québec Yachting dans le formulaire de participation, une personne admissible obtient une (1) participation supplémentaire. En s'inscrivant au magazine numérique Québec Yachting dans le formulaire de participation, une personne admissible obtient une (1) participation supplémentaire.

### **Limite de participation**

Il y a une limite de trois (3) participations par personne admissible pendant toute la période du concours.

### **DURÉE DU CONCOURS**

Le concours « GAGNEZ L'UN DES TROIS EXEMPLAIRES DU LIVRE *NAVIGATION DE PLAISANCE PASSIONNANTE ET SÉCURITAIRE* » se déroulera du 19 mai 2025 au 14 décembre 2025 à minuit (ci-après la « période du concours »).

### **PRIX**

Trois (3) prix seront remis. Le prix consiste en un (1) livre *Navigation de plaisance passionnante et sécuritaire* en version papier d'une valeur de 45 \$. La valeur totale du prix (135 \$) n'est pas monnayable ni échangeable. L'image du concours est à titre indicatif seulement et le prix peut différer du visuel du concours.

### **TIRAGE DES PRIX**

1. Le tirage aura lieu le 15 décembre 2025 à 11 h 00. Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort informatisé parmi l'ensemble des participations admissibles reçues pendant toute la

période du concours. Le tirage aura lieu dans les locaux des organisateurs du concours à La Prairie.

2. Les chances que le nom d'un participant soit tiré au hasard dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant toute la période du concours.

#### **CONDITIONS PARTICULIÈRES RELIÉES AU PRIX**

1. Nous communiquerons avec le gagnant par courriel dans un délai de trois (3) jours ouvrables après le tirage.
2. Le prix sera livré au gagnant dans un délai de deux (2) semaines.
3. Le nom du gagnant sera annoncé sur le site web de Québec Yachting.

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

1. Le concours n'est pas associé à Facebook, ni géré ou commandité par Facebook.
2. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.